

Sir WILFRID LAURIER : L'honorable député le sait bien, ce n'est pas d'aujourd'hui que le Gouvernement pratique l'économie ; il l'a pratiquée dès le commencement. De ce que l'honorable député n'a pas encore reçu son exemplaire du discours d'ouverture de la session, il ne doit pas conclure qu'on veut renoncer à cette bonne coutume. Le ministre, l'honorable député doit le savoir, n'est aucunement à blâmer dans la circonstance, puisque l'affaire relève de M. l'Orateur ou du personnel de la Chambre.

TABLEAUX STATISTIQUES DE LA NAVIGATION ET DU COMMERCE.

M. DAVID HENDERSON (Halton) : Le ministre des Douanes voudra-t-il nous dire quand les tableaux de la navigation et du commerce seront déposés sur le bureau. Ou m'informe qu'ils sont prêts pour la distribution, et s'il en est ainsi les députés devraient en recevoir des exemplaires.

L'honorable M. WM PATERSON (ministre des Douanes) : La pratique, depuis quelques années, a été de distribuer les tableaux de la navigation et du commerce dès avant l'ouverture de la Chambre. On a dû suivre la même pratique cette année. J'en ai un exemplaire dans mon pupitre, et je me propose de le déposer sur le bureau dès que l'adresse en réponse au discours du trône aura été votée. En attendant, l'honorable député pourra s'en procurer un exemplaire auprès du personnel de la distribution.

M. HENDERSON : J'en ai fait la demande, sans pouvoir l'obtenir.

M. PATERSON : Je ne saurais dire quelle est la règle du bureau à ce sujet ; mais, si je ne me trompe, les tableaux lui ont été envoyés du département.

LA DEMISSION DE L'HONORABLE M. C. S. HYMAN.

M. R. L. BORDEN (Carleton, Ontario) : M. l'Orateur, avant que l'ordre du jour soit appelé, j'aimerais à savoir quel est l'effet de la démission de l'honorable ministre des Travaux Publics, en qualité de membre de la députation, démission dont on a parlé hier en passant, mais dont le texte ne nous a pas été communiqué. Cette démission est-elle rédigée en bonne et due forme, et le siège de l'honorable député doit-il être considéré vacant en conséquence ? Voudra-t-on me dire en même temps si l'honorable M. Hyman cesse ou non d'être ministre ?

M. l'ORATEUR : A mon avis sa démission n'est pas rédigée dans les termes voulus et dès lors elle n'est pas complète.

Sir WILFRID LAURIER : Je dois informer l'honorable député (M. Borden) que M. Hyman a demandé d'être relevé de ses fonctions de ministre des Travaux Publics ;

M. TAYLOR.

mais, dans les circonstances, je n'ai pas jugé qu'il fut opportun de placer pour le moment sa démission entre les mains de Son Excellence. J'ai prié M. Hyman de revenir sur sa décision.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS A DES SINISTRES SURVENUS DANS LES EAUX AVOISINANT LE PORT DE TORONTO.

M. A. C. MACDONELL (Toronto-sud) : M. l'Orateur, avant que nous passions aux ordres du jour, le ministre de la Marine et des Pêcheries voudra-t-il nous dire s'il a lu dans les journaux le compte rendu d'un terrible sinistre maritime survenu tout récemment dans les eaux avoisinant le port de Toronto, et dans lequel trois navires ont fait naufrage et au moins six personnes ont perdu la vie. Ces pertes de vies et de biens sont la conséquence de la faible profondeur de l'eau dans les deux entrées du port, ainsi que du manque d'appareils de sauvetage. De temps à autre, à l'exemple de quelques anciens représentants de Toronto, mes prédécesseurs, je me suis permis de signaler cet état de choses au ministre. Comme les eaux sont toujours libres, et la navigation toujours active sur le lac Ontario, en dépit de la période tardive de l'année où nous sommes, je prierais l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries de nous dire s'il a mis à l'étude les mesures à prendre en vue d'empêcher la répétition d'un tel malheur ? Si l'on agit sur le champ, il sera facile d'empêcher ces accidents de se reproduire durant le reste de la saison de navigation.

L'honorable M. L. P. BRODEUR (ministre de la Marine et des Pêcheries) : Je ne sache pas qu'il ait été transmis aucun rapport au ministère au sujet de cet accident ; et on ne m'a pas signalé ce qu'en ont dit les journaux. Si je ne me trompe, l'île est pourvue d'appareils suffisants de sauvetage.

M. A. C. MACDONELL : Vous êtes dans l'erreur.

M. BRODEUR : Je suis bien sûr que l'île est pourvue de moyens de sauvetage.

M. A. C. MACDONELL : Il s'y trouve un petit bateau de sauvetage monté par une équipe de volontaires.

M. BRODEUR : On m'a informé, il y a quelques jours, que le personnel de la station de sauvetage en question avait sauvé la vie à quelques personnes. L'honorable député l'ignore peut-être, mais les journaux en ont parlé. Quant à la profondeur de l'eau à cet endroit, c'est là une question qui ne relève pas de mon département, et je ne suis pas en mesure de renseigner l'honorable député à cet égard.